Présentation du module :

Etude de textes 1 est une matière qui est adressée aux étudiants de la première année licence de langue et de littérature françaises. Elle s’intéresse au texte dans toutes ses dimensions et de différents types et genres.

# Objectifs :

1. Acquérir des compétences en lecture en déterminant les spécificités des textes oraux, écrits, multimodaux (plusieurs codes).
2. Faire acquérir des compétences à l’étudiant comme raconter, expliquer, argumenter, décrire
3. Acquérir des compétences en analyse, en synthèse, en reformulation (écrite et orale)
4. Mettre en rapport les textes avec le système de la langue, les types de séquences textuelles, la textualité du texte (cohérence/cohésion)
5. Mettre ces spécificités en rapport avec les contextes d’utilisation.
6. Initier les apprenants à la notion de genre littéraire et non littéraire

# Supports :

Textes de divers codes monocodiques ou pluri-codiques appartenant à divers discours littéraires et non littéraires.

# Démarche d’analyse

* L’étude texte doit recourir en plus de l’étude de texte, à des définitions élémentaires de notions exploratoires.
* L’étude de texte ne doit pas toujours appliquer des grilles d’analyse mais permettre également aux étudiants d’interpréter les textes.
* La matière est en rapport avec les matières fondamentales, elle les complète méthodologiquement.

# Les axes de la matière pour le semestre 1

1. **Etude de l’objet-livre**
   1. La 1ère de couverture et la page (Les divers paratextes : Titre, nom d’auteurs, maison d’édition…, leurs fonctions, leurs emplacements, leurs rapports avec le texte et éventuellement leurs rapports avec des aspects culturels et civilisationnels.(l’évolution du livre par exemple…)
   2. La 4ème de couverture (Les divers paratextes : Titre, nom d’auteurs, maison d’édition…, leurs fonctions, leurs emplacements, leurs rapports avec le texte et éventuellement leurs rapports avec des aspects culturels et civilisationnels…)

# Le texte comme espace graphique et/ou séquences orales et iconiques:

* 1. La notion de paragraphe
  2. La notion de colonne (notamment dans le texte journalistique)
  3. La notion de strophe (en poésie…)
  4. L’étude de l’image (fixe ou mobile) en rapport et sans rapport avec l’écrit
  5. l’étude dans un texte oral, en plus du phonétique, des niveaux prosodiques et non linguistiques
  6. La notion d’intervention ou de réplique dans le texte dialoguée ou théâtral.
  7. Espace graphique dans des textes administratifs et juridiques (les lettres administratifs, articles de loi

# Cours 1 : Etude de l’objet-livre

**1. Définition du Livre :**

Nous pouvons lire dans plusieurs dictionnaires de la langue française ces acceptations du mot Livre

« LIVRE : Nom masculin singulier.

**I. −** Assemblage de feuilles en nombre plus ou moins élevé, portant des signes destinés à être lus. Synon. *bouquin* (fam.), *ouvrage, volume.*

**A. −** [Le livre comme objet]

1. ***HIST. DU LIVRE***
2. Ouvrage écrit (le plus souvent d'un seul côté) sur un support varié et se présentant sous la forme d'un rouleau. *Livre de papyrus; livre sur soie.À la voix du premier (le Dieu des chrétiens) les fleuves rebroussent leur cours, le ciel se roule comme un livre (Chateaubr., Génie, t. 2, 1803, p. 485).*

* *Livres éléphantins*\*.

1. Ensemble de feuilles de parchemin ou de papier écrites des deux côtés et rassemblées en cahiers. *Livre de parchemin* (synon. *codex*).*Au ivesiècle, les parchemins étant réunis en cahiers et reliés, le livre manuscrit remplace le rouleau (Civilis. écr.,1939, p. 50-8).*
2. Ouvrage imprimé, relié ou broché, non périodique, comportant un assez grand nombre de pages.*« Le mérite de mes livres », disait sérieusement un bibliophile, qui vient de vendre sa bibliothèque très cher, « le mérite de mes livres, c'est qu'ils n'ont jamais été ouverts » (Goncourt, Journal,1885, p. 438) »1*

Le livre comporterait le plus souvent donc un écrit ou un texte.

1Définition de livre présentée par lalanguefrancaise.com - Ces définitions du mot livre sont données à titre indicatif et proviennent de dictionnaires libres de droits. Les informations complémentaires relatives au mot livre sont éditées par l’équipe éditoriale de lalanguefrancaise.com

# 2. Définition du texte :

La définition que *L’Encyclopédie Universalis2* donne de la notion du texte est la suivante :

*Texte :* Nom masculin singulier.

* + Ensemble qui constitue un écrit
  + œuvre littéraire ou fragment d'une œuvre
  + la partie écrite ou imprimée d'une page (s'oppose aux blancs, aux marges)
  + teneur, formulation exacte (le texte d'un décret, par exemple)
  + Sujet, énoncé d'une épreuve

Etudier un texte revient à effectuer un travail intellectuel consacré à l’observation et à l’examen des propriétés, des caractéristiques d’un écrit, ou d’une œuvre. Et parmi ces caractéristiques, compte son aspect extérieur. Sa présentation aux lecteurs. Il s’agit de son *Paratexte.*

1. **Définition du Paratexte** :

Exposant sa définition du Paratexte dans son livre *Seuils3,* le théoricien et le chercheur, Gérard GENETTE désigne par le terme "paratexte" tout élément entourant cet prolongeant le texte.

Benoit MITAINE4 explique que « Le paratexte est, selon la double étymologie du préfixe grec para-, l'ensemble des pages et messages qui entourent et protègent le texte. Sa fonction relève autant de la protection physique (couverture, pages de gardes) ou symbolique (prologue, préface, postface, épigraphe, etc.), que de l'identification (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, nom de l'éditeur, lieu et date d'édition, lieu d'impression, nom de la collection, code barre, etc.), de l'organisation (table des matières, bibliographie, répertoire, index, annexes), de la distinction (couverture souple ou rigide, format du livre, choix du papier) ou de la séduction (jaquette, illustration de surface, graphisme, etc.).

2 https:/[/w](http://www.universalis.fr/dictionnaire/texte/)w[w.universalis.fr/dictionnaire/texte/](http://www.universalis.fr/dictionnaire/texte/)

3 G. GENETTE, Seuils, éditions du Seuil, coll. "Poétique", 1987.

4 Benoit Mitaine. “ Paratexte ”. Neuvième art 2.0, Cité internationale de la bande dessinée et de l’image, 2013, Dictionnaire esthétique et thématique de la bande dessinée, [http://neuviemeart.citebd.org/spip.php?article691.](http://neuviemeart.citebd.org/spip.php?article691) ffhal-01104420

# Son importance :

Cet hors-texte a longtemps été sous-estimé5, voire ignoré, par la critique au motif qu'il était bien souvent étranger à l'influence de l'auteur et qu'il n'était guère plus qu'un emballage commercial et éditorial dévolu à faire vendre et à contenir des informations factuelles sans lien direct avec le contenu du livre. L'erreur commence à être corrigée à partir des années 70, notamment avec la publication du Pacte autobiographique (1975) de Philippe Lejeune, dans lequel l'auteur démontre que cette « frange du texte imprimé » (le mot paratexte n'existe pas encore), « en réalité, commande toute la lecture » (Pacte : 45). Cette observation qui vaut tout d'abord pour l'autobiographie est rapidement reprise par Gérard Genette, qui forge en 1981 dans Palimpsestes la notion de « paratexte

», qu'il décrit alors comme un des « lieux privilégiés de la dimension pragmatique de l'œuvre, c'est- à-dire de son action sur le lecteur - lieu en particulier de ce que l'on nomme volontiers, depuis les études de Philippe Lejeune sur l'autobiographie, le contrat (ou pacte) générique. » (Palimpsestes : 10). C'est toutefois en 1987, dans un essai-somme intitulé Seuils, que Gérard Genette dresse l'inventaire des composantes et des fonctions du paratexte. Il en vient même à élargir de façon significative la portée du préfixe paraen considérant que tout écrit épitextuel (critique d'œuvre, commentaire de texte, correspondance, entretiens, journaux intimes, etc.) relève aussi du paratexte.

# Péritexte et Epitexte :

De la sorte, selon le père de la narratologie, la notion de paratexte regroupe le péritexte (tout ce qui entoure et protège le texte et qui contribue à la composition de l'objet livre) et l' épitexte (l'ensemble des textes qui ont trait à un texte en particulier mais qui lui sont extérieur). Toutefois, dans la pratique, la critique n'a pas pleinement validé l'équation péritexte + épitexte = paratexte. La notion d'épitexte semble n'avoir pas connu le même élan que celle, plus restreinte, de péritexte et, de nos jours, parler de paratexte signifie bien souvent ne parler que du péritexte. En somme, pour conclure avec cette introduction définitionnelle et historique, en forgeant le néologisme de paratexte en 1981, Gérard Genette ne faisait que donner un nom à un ensemble de messages qui, depuis que l'imprimerie existe, ont toujours accompagné dans une plus ou moins large mesure l'objet livre. Bien que d'origine narratologique et donc pensée d'abord pour servir l'analyse du roman, cette notion est par la force des choses commune à toute publication se présentant sous la forme d'un livre »6

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*